

Formulaire Mairie Inscription

Année scolaire 2023/2024 - Ecole Primaire La fontaine

Elémentaire

		Enfant				
Nom	:	Prénc	om :			
Nivea	au à la rentrée 2023/2024 :					
Frère	e(s) et/ou sœur(s) dans l'école la t	fontaine :	oui 🗖	non □		
(Préc	ciser le niveau)					
Alloc	ataire: ☐ CAF ☐ MS	A				
	modification d'adresse, de numéro durs d'année scolaire doit être signal		· ·	•	е	
	Toute nouvelle inscription néo	orimaire La cessite une eprésentar	n fontaine. e décision nt	du Maire ou de son		
	nvient de retourner, <u>exclusivement</u> Inde d'inscription (étape 1) si modi		ocuments de		a	
Si in	scription garderie : pièces obligatoi			oas à jour des vaccinations	٦	
	Justificatif professionnel parent 1				_	
	Justificatif professionnel parent 2					
	Justificatif de domicile		Certificat n	médical de contre-indication		
	Paiement de la garderie					

Tout dossier incomplet sera considéré irrecevable

Mentions légales : « Les informations collectées par le biais de ce dossier sont destinées aux services de la commune de Vals-près-le-Puy. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, écrire à la Mairie de Vals-près-le-Puy, Place du Monastère 43750 Vals-près-le-Puy.

INSCRIPTION A LA RESTAURATION MUNICIPALE

La fréquentation de votre enfant au restaurant municipal implique au préalable son inscription **sur le site internet** : http://collectivites.acheteza.com

- le <u>mardi avant 10h00</u> pour les jeudis et vendredis (école et centre de loisirs en période de vacances scolaires) ;
- le <u>ieudi avant 10h00</u> pour les lundis et mardis (école et centre de loisirs en période de vacances scolaires) ;
- le <u>lundi avant 10h00</u> pour le mercredi dans le cadre du centre de loisirs associatif (en période scolaire).

Les inscriptions et annulations au restaurant scolaire <u>devront impérativement s'effectuer en amont par</u> chaque parent dans les délais précités.

Pour les annulations en cas d'absence pour maladie, <u>à titre dérogatoire et exceptionnel</u>, sur présentation d'un certificat médical ou d'une attestation sur l'honneur, le repas du jour J sera remboursé <u>si les services administratifs en Mairie sont prévenus le jour même avant 8h30 (04.71.05.77.77)</u>

Tarifs en vigueur :

- Enfant valladier en élémentaire et enfant scolarisé en classe ULIS et dispositif UEEA : 4,31 €
- Enfant domicilié hors commune : 5,85 €

Majoration si absence de réservation dans les délais impartis : 5 € par repas

Lundi 🗖	Mardi 🗖	Jeudi 🗖	Vendredi 🗖	Veuillez cocher les cases pour les jours		
	A cocher si demande de repas sans viande de porc (aucune autre possibilité d'adaptation des menus)					

Si mon enfant fait l'objet d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI), je m'engage à :

- Identifier sur le menu du restaurant municipal, disponible sur le site internet de la commune, les aliments interdits pour mon enfant,
- Apporter un substitut de repas pour remplacer les aliments allergisants pour mon enfant, aliments que je déposerai dans le réfrigérateur prévu à cet effet à l'école.

Dans ce cas, je reconnais avoir été informé(e) que la commune n'est plus en capacité de garantir le respect des règles d'hygiène et de sécurité alimentaires telles que prévues dans la norme HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point) notamment en ce qui concerne la non rupture de la chaine du froid et la non conservation par la commune du plat témoin pour les aliments que je fournis. Dès lors, pour tout aliment extérieur à la restauration municipale, la restauration de mon enfant s'effectue sous mon entière responsabilité. De même, l'identification des aliments allergisants pour mon enfant est de mon ressort, le personnel municipal se conformant à mon écrit.

Je déclare renoncer à tout recours à l'encontre de la commune.

INSCRIPTION A LA GARDERIE (HORS DISPOSITIF UEEA)

La garderie est un service municipal ouvert aux seuls enfants dont les parents travaillent sur présentation d'un justificatif professionnel récent obligatoire ou une attestation sur l'honneur pour les travailleurs indépendants.

Ce service est payant sur la base des tarifs suivants :

- Tarif unique de 25 € par an et par enfant, 10 € par enfant supplémentaire
- Sanction financière en cas de retard répété au-delà de 18 h 30 : 25 € par demi-heure

Si vous souhaitez utiliser ce service, veuillez compléter le tableau de fréquentation et remplir la déclaration sur l'honneur ci-après.

		Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi		
7h3	30 à 8h20					Veuillez cocher	
121	n00 à 12h30					les cases pour les jours de	
131	n00 à 13h20					fréquentation de la garderie	
171	n00 à 18h30						
Je déclare sur l'honneur que nos horaires de travail (mes horaires de travail pour un parent isolé) imposent d'inscrire mon enfant : (NOM-Prénom)							
La santé	DE VOTRE EI	NFANT			Troquomano.	on de l'étude	
J'atteste su	ır l'honneur que	mon enfant			:		
	bien à jour de s st pas à jour de		ns obligatoires ons, joindre un c	ertificat médic	cal de contre-	indication.	
	'un Protocole d ndre obligatoi		lualisé (PAI) ct avec la Direct		non e.		
Porte :	Des lunette	s 🗖	Des lentilles		Une prothèse	e auditive)
pratiquées		ation, interven	tion chirurgicale			pour que puisse mon enfant. (Les	
☐ Mon		cessite une	•			gilance à pré	•
Nom du mé	édecin traitant : il est de votre re			Numéro de té	éléphone :	s à la commune d	

DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ
Je soussigné(e), représentant légal de
l'enfant, en classe de à l'école
La fontaine, demande à Monsieur le Maire de bien vouloir autoriser mon enfant à quitter l'école sans accompagnant,
À titre exceptionnel ou de manière régulière (rayer la mention inutile) :
 Le ou les jours
Je reconnais avoir été informé(e) que, lorsque mon enfant aura quitté l'enceinte des locaux scolaires, il ne sera plus sous la responsabilité juridique de l'établissement et du personnel en charge de l'accueil périscolaire et qu'il sera alors sous mon entière responsabilité. Je déclare également renoncer à tout recours à son encontre.
LE DROIT A L'IMAGE DE VOTRE ENFANT
La commune de Vals-près-le-Puy peut effectuer des vidéos et prendre des photos dans le cadre des activités organisées par ses services pour une stricte utilisation de communication de la commune.
J'autorise la commune de Vals-près-le-Puy à photographier ou filmer mon enfant et à diffuser dans toutes publications municipales, notamment sur le site internet de la commune pour des expositions et dans la presse, l'image ou le film représentant mon enfant, aux fins de communication, d'information, d'illustration ou d'exposition.
Cette autorisation est valable pour la durée de validité de mon dossier familial. Elle est donnée à titre gratuit pour un nombre illimité de reproductions ou de représentations. L'autorisation est révocable à tout moment (saisie de la commune de Vals-près-le-Puy par courrier) moyennant un préavis de 1 mois.
Autorisez-vous cette utilisation ? Oui ☐ Non ☐
ATTESTATION
Je soussigné(e) (Père, mère, représentant légal)
☐ Atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur le formulaire d'inscription pour la rentrée scolaire 2023/2024.
Déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des informations de ce formulaire et des règlements en vigueur mis en ligne sur le site internet de la commune www.valspreslepuy.fr dans l'onglet : Cadre de vie et actions municipales, sous dossier : Enfance ¹
 Garderies périscolaires Etudes Restaurant municipal
Fait à le
« Lu et approuvé », Signature :
" Lu et approuve ", Signature .

¹ Ces documents peuvent également être retirés au secrétariat de la Mairie